

RAPPORT ANNUEL 2020



estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

TABLE DES MATIÈRES

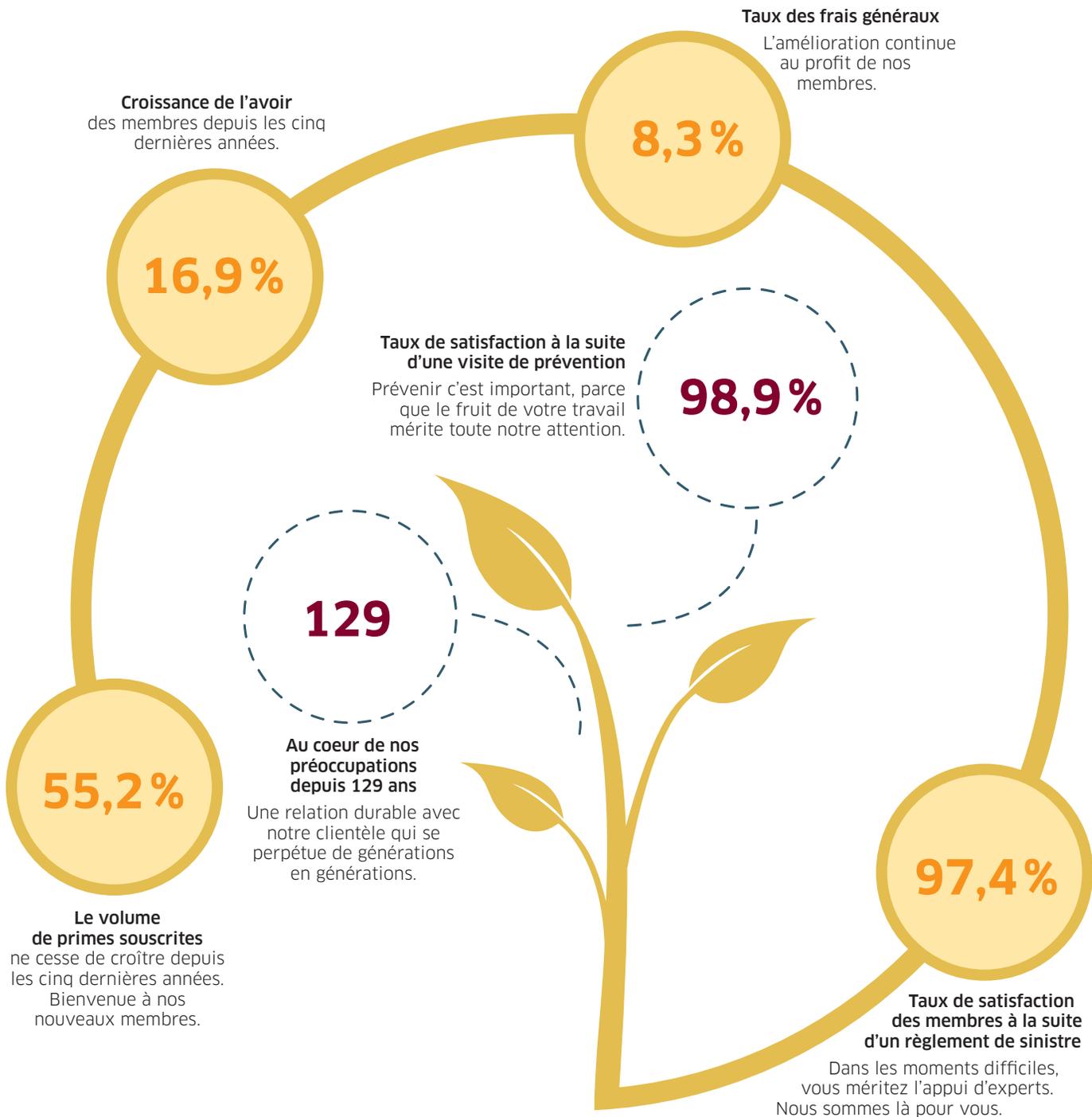
- 01 | Tour d'horizon de l'année en chiffres
 - 02 | Notre mission, nos valeurs, notre valeur ajoutée
 - 03 | Message du président du conseil d'administration
 - 04 | Message du président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations
 - 06 | Faits saillants
 - 08 | Le conseil d'administration
 - 09 | Les comités
-

ÉTATS FINANCIERS

- 10 | Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 11 | Certificat de l'actuaire
- 12 | Rapport de l'auditeur indépendant
- 14 | État du résultat global
- 14 | État des variations de l'avoir des membres
- 15 | État de la situation financière
- 16 | Flux de trésorerie
- 17 | Notes complémentaires



TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE EN CHIFFRES



NOTRE MISSION, NOS VALEURS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE



NOTRE MISSION - L'ESPRIT EN PAIX

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Notre mission est :

- d'offrir une gamme de produits d'assurance diversifiés qui évoluent au rythme des besoins changeants des producteurs agricoles;
- de faciliter la vie des producteurs grâce à des services de prévention visant à les aider à réduire les risques de perte;
- d'assumer son rôle de leadership en assurance agricole partout au Québec.

NOS VALEURS - AU CŒUR DE TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS

Enracinées dans la culture de notre compagnie depuis sa création, **nous respectons les valeurs durables du mutualisme**. Ce sont elles qui nous guident dans nos choix, nos réalisations et nos relations avec nos publics internes et externes.

Le souci de la clientèle - Satisfaire et répondre aux besoins de nos membres et partenaires est fondamental pour nous.

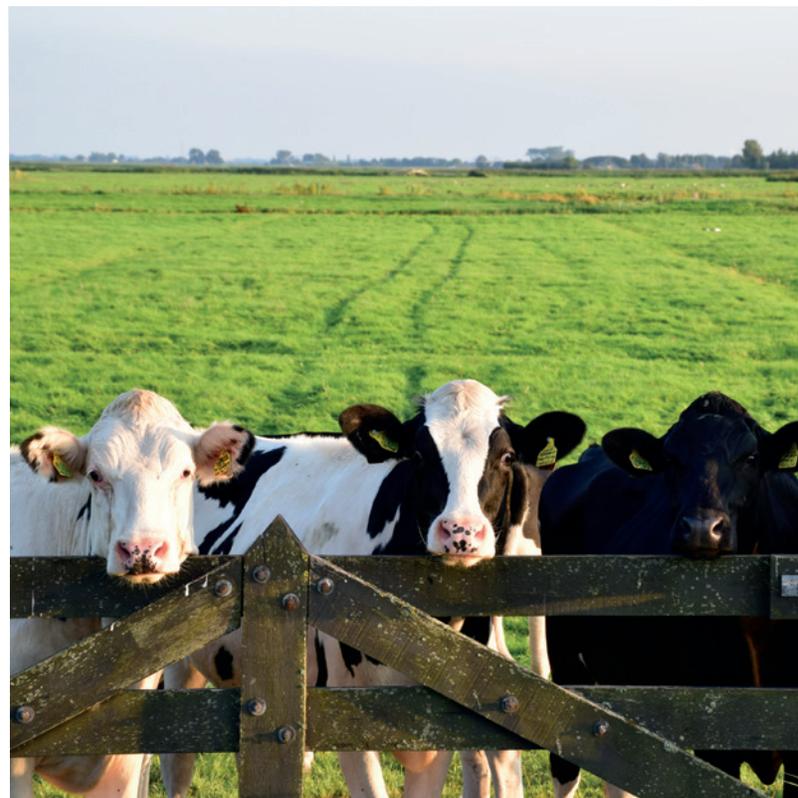
La collaboration - L'un des piliers de notre réussite repose sur une saine collaboration entre notre équipe et nos partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour franchir les barrières afin que les objectifs fixés soient atteints équitablement et dans un respect mutuel.

L'intégrité - L'intégrité et la qualité sont deux éléments indissociables, voilà pourquoi nous suivons les normes éthiques les plus strictes.

L'excellence - Notre quête de l'excellence est l'élément moteur qui nous permet d'offrir des produits et des services de qualité exceptionnelle. Pour y arriver, nous mettons en place des processus et meilleures pratiques à tous les niveaux opérationnels.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE - UN GROUPE TERRE À TERRE ET À LA HAUTEUR DES ATTENTES

Nous aspirons à toujours faire plus et toujours faire mieux. La protection du patrimoine est un enjeu de taille dans le secteur agricole, et nous y veillons depuis plus de 125 ans. Estrie-Richelieu est un groupe terre à terre qui comprend les enjeux auxquels font face les producteurs agricoles et producteurs de la relève. Voilà pourquoi nous sommes résolument engagés à leur offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur de leurs attentes.





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Aux membres.

Une fois de plus c'est avec fierté que je m'adresse à vous à titre de président du conseil d'administration de votre mutuelle. Vous comprendrez à la lecture du présent rapport annuel, les raisons pour lesquelles il m'est agréable de vous présenter les résultats de l'année qui vient de se terminer.

2020 restera gravée dans la mémoire collective comme étant l'année où tout a changé. La pandémie qui y a sévi a confirmé la validité de la théorie de l'évolution développée par Darwin. Elle s'applique dans tous les domaines dont celui de l'assurance de biens. Dans un environnement en constante mouvance, tant à l'égard des changements climatiques, à l'environnement réglementaire, à l'accélération des innovations technologiques et aux enjeux de santé publique, la capacité à s'adapter rapidement a été plus que jamais nécessaire pour continuer à répondre aux attentes de nos assurés ainsi que pour préserver notre leadership en assurance agricole.

Nos valeurs mutualistes continuent à guider nos décisions et à définir les orientations stratégiques de l'entreprise. Ces valeurs sont personnifiées par chacun des administrateurs composant notre conseil d'administration. Chacun d'eux est intimement enraciné, de par sa naissance ou sa carrière, dans la communauté agricole québécoise. L'amalgame de leurs connaissances respectives assure la pertinence des objectifs d'Estrie-Richelieu retenus pour le long terme.

La composition et le rôle du conseil d'administration sont primordiaux à l'accomplissement de la mission de l'entreprise. Son évolution constante est donc elle aussi nécessaire pour garantir notamment l'appariement entre les produits et services offerts, et les besoins des agriculteurs qui ne cessent de croître. L'équilibre entre la mémoire corporative, l'expérience de gouvernance et la force du renouveau est toujours recherché.

À ce sujet, j'aimerais indiquer la venue de M. Hubert Philion, entrepreneur agricole de renom, qui a été élu au conseil en mars 2020. Dans ce même processus de renouvellement, les départs sont cependant inévitables. Pour cette raison j'ai l'honneur, en mon nom personnel et en celui des membres du conseil, de remercier deux administrateurs pour leur dévouement sans faille au cours des années. En effet M. André Cécylre a annoncé qu'il ne se représentera pas à l'expiration de son deuxième mandat triennal. Il en est de même pour M. Luc Lamothe qui, après 39 années de bons et loyaux services, quittera le conseil d'administration. La qualité de ces personnes ainsi que leurs précieux conseils nous manqueront fortement. Je suis convaincu que leur héritage respectif saura inspirer les futurs membres qui, par leur implication, viendront enrichir à leur tour le conseil d'administration.

Quant aux résultats financiers, vous pourrez constater des pages suivantes que les embûches rencontrées au cours de l'année, n'ont freiné en rien le rendement de l'ensemble des employés. Tant dans la direction que dans les opérations, l'acharnement de tous à performer n'en aura été que stimulé. Je sais avec certitude que le succès de votre mutuelle est à la fois l'aboutissement de leur travail et leur récompense en même temps. Je les remercie vivement pour cela.

Finalement, comme chaque année, je profite de ma prérogative de pouvoir m'adresser à vous pour signifier ma gratitude pour votre loyauté à travers le temps. Ensemble, les 129 dernières années ont passé rapidement. J'espère que celles qui viennent feront de même et qu'Estrie-Richelieu demeurera toujours à vos côtés pour vous offrir assurance et prévention.

Sincèrement,

Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS



Aux membres, aux partenaires d'affaires et aux employés.

L'année 2020 a été une année d'exception, tant à l'égard des défis à relever, qu'à la résilience nécessaire pour les affronter et aux extraordinaires résultats atteints.

Les défis ponctuels les plus importants provenaient cette année des incidences négatives de la Covid-19, dont l'envergure n'avait pas été anticipée par la communauté internationale. Puisque tout défi peut aussi être vu comme une opportunité, cela nous a notamment permis de démontrer la résilience de notre mutuelle dont celle de ses infrastructures technologiques mises en place au cours des années précédentes. Les capacités de celles-ci additionnées à celle de nos employés à s'adapter à la nouvelle réalité, ont permis d'endiguer les effets de cette pandémie. Plus de 90% de nos employés ont ainsi migré vers le télétravail afin d'assurer la continuité et la qualité de notre performance opérationnelle.

Quant aux résultats financiers, tous les indicateurs de l'année sont au vert. Mentionnons d'abord les primes d'assurance souscrites qui ont augmenté de 15% sur la période précédente pour atteindre un niveau record de plus de 75 millions de dollars. Dans une niche spécialisée comme celle de l'assurance agricole, niche dont l'ampleur est relativement restreinte en regard de l'ensemble de l'assurance de dommage au Québec, c'est plus qu'appréciable. On doit noter que cette croissance provient en bonne partie de la hausse des valeurs assurées. En effet, comme la valeur des bâtiments et celle des instruments agricoles ne cessent d'augmenter ainsi que leurs coûts de remplacement, les protections requises par nos membres ont suivi la même évolution positive.

Une autre opportunité saisie en 2020 est celle d'avoir profité au printemps de la chute de la bourse pour rehausser notre revenu de placements. En effet, en respect de notre politique de placements établie depuis plusieurs années et relative aux baisses boursières, nous avons investi ponctuellement des sommes qui ont rapporté un profit rapide. Cela nous a permis de cristalliser un profit supplémentaire pour atteindre 4,7 millions de dollars de revenus de placements, ce qui représente une augmentation de 21% par rapport à la période précédente.

Ces revenus, additionnés à l'excédent technique plus bas mentionné, permettent d'atteindre un excédent avant impôts de 15,3 millions de dollars et contribuent à solidifier la capitalisation de la mutuelle de manière à ce que celle-ci puisse suivre l'augmentation des valeurs assurables prévalant dans l'industrie agricole. Sur ce point,

il est important de souligner qu'Estrie-Richelieu détient encore cette année un taux de capitalisation réglementaire de 910%, soit l'un des meilleurs au Canada. L'avoir des membres s'élève maintenant à plus de 120 millions de dollars et l'actif sous gestion de la compagnie dépasse maintenant 187 millions de dollars. Cela témoigne bien de sa solidité financière, laquelle a été bâtie à travers les 129 dernières années à l'aide d'une gestion conservatrice pour en assurer la pérennité future.

Pour sa part, le ratio des frais généraux est de 8,29%, c'est-à-dire le plus bas taux obtenu à ce jour. Cela démontre bien notre souci d'une gestion serrée qui contribue à la compétitivité de la compagnie.

Quant aux sinistres subis par nos membres, ceux-ci furent significativement moins nombreux en 2020. Cela a eu un effet positif sur l'excédent technique courant ainsi que sur la tarification d'assurance des années à venir. Bien que j'aimerais affirmer que cet état de fait découle uniquement de l'excellent travail de nos équipes de souscription et de prévention, il ne faut surtout pas négliger l'effet significatif d'une absence presque complète d'événements climatiques extrêmes. Contrairement à 2019 où nos assurés avaient supporté pour plus de 13 millions de dollars de pertes provenant de ce type d'événements, nos membres en ont été exemptés cette année. Malheureusement une telle accalmie ne peut être espérée à moyen ou long terme. En effet, même si le Québec a été épargné en 2020, cette année a été l'une des pires en Amérique du Nord. À cet égard, l'indice climatique actuariel, basé sur des moyennes périodiques de cinq années, démontre bien que ces incidents ne cesseront de croître et que l'on ne doit pas oublier de prendre en compte leurs effets. Il est indéniable qu'il existe une corrélation directe entre « Dame Nature » et les sinistres subis par les assurés. Cela est d'autant plus vrai en assurance agricole où nous sommes tributaires de ces soubresauts.

Afin d'établir une tarification d'assurance raisonnable et compétitive, on doit donc continuer de prendre en considération ces incidences climatiques tout en les amortissant sur des cycles de plusieurs années. Cela confirme la validité de notre vision stratégique actuelle, laquelle vise à ce que le seuil de rentabilité technique soit atteint sur de telles périodes. À cet égard, on note que l'excédent technique de l'année s'élève à une somme record de 10,6 millions de dollars. Malgré l'amplitude de ce résultat, il demeure tout de même insuffisant pour combler totalement les déficits techniques des quatre années précédentes mais nous rapproche de l'équilibre souhaité.



Bien que les aléas du climat représentent une variable importante dans l'équation de l'assurance, plusieurs autres causes peuvent déclencher des sinistres affectant les biens de nos assurés. Afin de protéger ces actifs souvent érigés sur plusieurs générations, nous avons encore cette année attribué près du cinquième de l'ensemble de nos employés à la prévention de ces diverses causes, dont notamment celles découlant d'anomalies électriques. Il est certain que le fruit de leur travail n'est pas étranger aux excellents résultats obtenus en 2020. Nous continuerons donc à investir nos ressources à cette fin au cours des années à venir.

En résumé, 2020 aura été l'année de tous les records et cela, tant pour la croissance, le taux de sinistralité, la rentabilité et l'avoir des membres. Je désire donc remercier tous ceux qui par leurs apports ont participé de près ou de loin à ce résultat retentissant. Ainsi, je dois souligner le travail indéfectible de toutes nos équipes et plus particulièrement de celle responsable des technologies de l'information qui a permis une migration rapide et ordonnée vers le télétravail. Je veux également remercier les cabinets de courtage qui nous ont accordé leur confiance en offrant nos produits d'assurance à leurs clientèles.

En terminant, je veux une fois de plus remercier l'ensemble de nos membres et plus spécifiquement ceux de la communauté agricole, qui à travers le temps n'ont cessé de nous gratifier du privilège de protéger leurs biens. Sans eux, tout le travail effectué serait vain et le plaisir de l'accomplir inexistant. Soyez assurés que c'est une fierté pour Estrie-Richelieu et moi-même de vous servir.

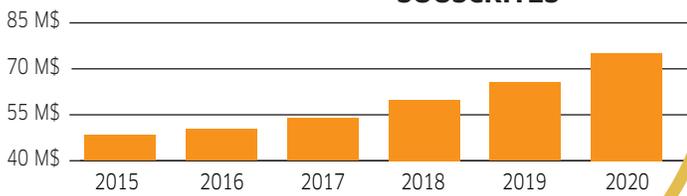


M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

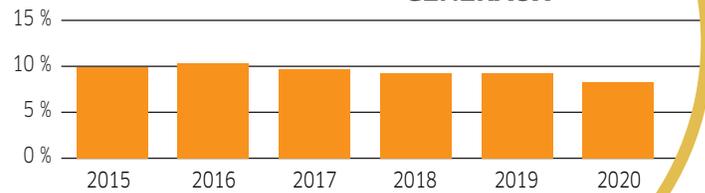


FAITS SAILLANTS

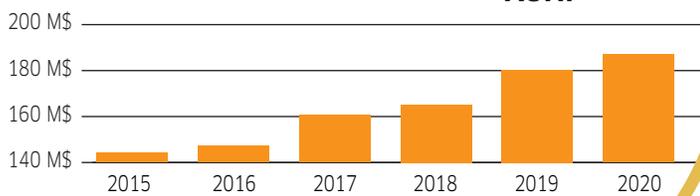
75,1 M\$
VOLUME DE PRIMES
SOUSCRITES



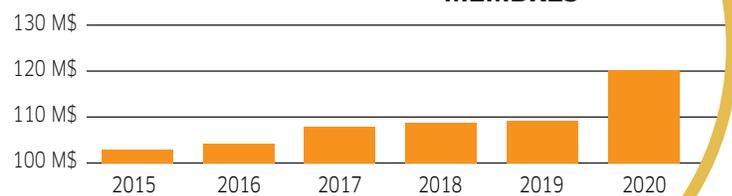
8,3 %
RATIO DES FRAIS
GÉNÉRAUX

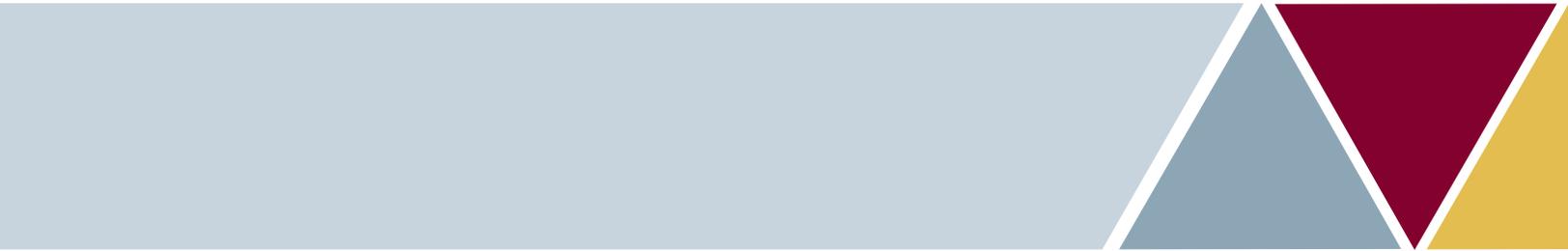


187,0 M\$
ACTIF



120,3 M\$
AVOIR DES
MEMBRES





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 31 DÉCEMBRE 2020)



Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration
Saint-Hyacinthe - Québec



François Beaudry
Vice-président du conseil d'administration
Granby - Québec



André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
Saint-Hyacinthe - Québec



Sébastien Gagnon
Pike-River - Québec



Léon Guertin, ING., MBA
Saint-Hyacinthe - Québec



Luc Lamothe
Saint-Célestin - Québec



Claude Lemire
Nicolet - Québec



**Marie-Claude Mainville,
AGR**
Saint-Pie - Québec



Rachel Missout, M. Sc.
Saint-Blaise-sur-Richelieu
- Québec



Jacques Péloquin
Sainte-Victoire-de-Sorel
- Québec



Hubert Phillion, M. Sc., ING.
Candiac - Québec



**Marylène Plante,
B.Sc., ASA, AICA**
Saint-Hyacinthe - Québec



Michel Therrien
Sainte-Monique - Québec



LES COMITÉS

(AU 31 DÉCEMBRE 2020)



Exécutif:

- Normand Renaud, AGR, président
- François Beaudry, vice-président
- Marie-Claude Mainville, AGR
- Rachel Missout, M. Sc.
- Jacques Péloquin
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Éthique:

- André Cécyre, D.M.V., M. Sc., président
- Luc Lamothe
- Hubert Phillion, M, Sc., ING.
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²⁻⁴
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Audit:

- Rachel Missout, M. Sc., présidente
- Sébastien Gagnon
- Jacques Péloquin
- Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Mise en nomination:

- Normand Renaud, AGR, président
- Léon Guertin, ING., MBA
- Marie-Claude Mainville, AGR
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Placements:

- Léon Guertin, ING., MBA, président
- François Beaudry
- Claude Lemire
- Michel Therrien
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- M^e Anaïs Fournier³

Probité et compétence:

- Normand Renaud, AGR, président
- Léon Guertin, ING., MBA
- Marie-Claude Mainville, AGR
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

¹ Secrétaire du conseil ou comité – non-administratrice

² Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations – non-administrateur

³ Secrétaire adjointe du conseil ou secrétaire du comité – non administratrice

⁴ Invité d'office

ÉTATS FINANCIERS RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

à l'égard de la présentation de l'information financière



La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre l'auditeur indépendant et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé ci-après.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure ci-après.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

Le 11 février 2021

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie, chef de la direction
et chef des opérations

François Savaria, CPA, CA
Trésorier et
vice-président, finances

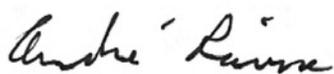
Mélanie McMillan, LL.B.
Secrétaire de la compagnie
et secrétaire de direction



ÉTATS FINANCIERS CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de l'assureur le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, au 31 décembre 2020 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



André Racine, FCAS, FICA

Montréal, le 11 février 2021



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance (ci-après « la compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 11 février 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
RÉSULTAT TECHNIQUE		
Primes directes souscrites	75 125	65 451
Réassurance cédée	17 229	19 825
Primes nettes souscrites	57 896	45 626
Augmentation des primes non acquises	5 138	1 652
Primes nettes acquises	52 758	43 974
Revenus de commissions	6 973	2 219
Charges		
Sinistres, frais de règlement et services (note 3)	24 041	33 212
Commissions	16 380	14 229
Taxes sur les primes	2 457	1 104
Frais généraux	6 227	6 060
	49 105	54 605
EXCÉDENT (DÉFICIT) TECHNIQUE	10 626	(8 412)
REVENUS DE PLACEMENTS (note 5)	4 676	3 866
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS	15 302	(4 546)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (note 6)		
Exigibles	2 616	
Différés	1 450	(4 765)
EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT GLOBAL POUR L'EXERCICE	11 236	219
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Total des produits des activités ordinaires	64 407	50 059

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	109 050	108 831
Excédent net et excédent global pour l'exercice	11 236	219
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	120 286	109 050

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

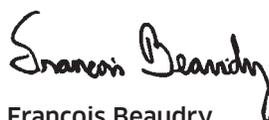
au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
ACTIF		
Trésorerie	10 287	9 289
Primes à recevoir des membres	25 020	21 584
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances	1 516	
Autres sommes à recevoir	2 655	2 272
Revenus de placements à recevoir	847	867
Placements (note 5)	117 455	112 604
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement (note 11)	3 534	9 199
Primes non acquises (note 11)	8 675	9 188
Récupérations et subrogations à recevoir	79	67
Frais d'acquisition reportés (note 11)	9 476	8 380
Frais payés d'avance	146	239
Immeuble de placement (note 7)	189	189
Immobilisations corporelles (note 8)	1 656	1 693
Immobilisations incorporelles (note 9)	2 172	
Actifs d'Impôts différés (note 6)	3 315	4 765
	187 022	180 336
PASSIF		
Primes à payer aux membres	3	2
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	110	1 823
Autres sommes à verser	2 658	1 841
Frais courus	1 856	3 380
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement (note 11)	19 521	28 630
Primes non acquises (note 11)	38 251	33 626
Commissions de réassurance non acquises (note 11)	1 721	1 984
Impôts exigibles à payer	2 616	
	66 736	71 286
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	120 286	109 050
	187 022	180 336

Au nom du conseil d'administration



Normand Renaud,
administrateur



François Beaudry,
administrateur

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net pour l'exercice	11 236	219
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Gains sur vente de placements	(1 069)	
Pertes sur vente d'immobilisations	1	
Amortissement des immobilisations	340	273
Intérêt effectif	(105)	(110)
Impôt différé (recouvré)	1 450	(4 765)
Diminution (augmentation) des revenus de placements à recevoir	20	(41)
Variation des soldes auprès des membres, autres sociétés d'assurance et autres	(6 230)	(313)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	92	(2)
Augmentation (diminution) de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement	(3 457)	5 648
Augmentation (diminution) des primes non acquises	3 781	(137)
Augmentation des frais courus et impôts exigibles	1 094	2 266
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(79)	(137)
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	129	26
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 203	2 927
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	20 269	6 567
Acquisitions de placements	(23 997)	(11 018)
Produits de la vente d'immobilisations		2
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(305)	(599)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 172)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 205)	(5 048)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	998	(2 121)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 289	11 410
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	10 287	9 289
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des intérêts	3 572	3 604

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après nommé la compagnie, domiciliée et constituée au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) et de la Loi sur les sociétés par actions (Chapitre S-31.1), est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Oeuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF, également connues sous leur acronyme anglais IFRS).

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 février 2021.

• BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

• PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le total des produits des activités ordinaires correspond au total des primes nettes acquises, des revenus de commissions et de placements.

• TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

• ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers qui doivent être acquis ou vendus selon un délai normalisé sont comptabilisés à la date de la transaction. Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit:

a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actions et les fonds d'actions sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Revenus de placements ».

b) Placements détenus jusqu'à échéance

Les titres de créance sont classés comme détenus jusqu'à échéance parce que la compagnie a usuellement l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Prêts et créances

La trésorerie, les sommes à recevoir ainsi que les dépôts à terme sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Passifs financiers

Les frais courus et l'ensemble des sommes à payer sont classés comme passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction se rapportant aux placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont encourus. Les coûts de transaction se rapportant à tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le coût de l'instrument financier.

f) Revenus de placements

Les intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance et sur les prêts et créances sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Revenus de placements ».

g) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Étant donné les échéances rapprochées de la trésorerie, des sommes à recevoir, de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement, des frais courus et de l'ensemble des autres sommes à payer, la juste valeur de ces instruments financiers est comparable à la valeur comptable.

• DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur le flux de trésorerie futur estimé de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

• IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

• IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Aménagement	Linéaire	10 %
Ameublement et matériel	Dégressif	20 %
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 1/3 %

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les frais directement attribuables à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels. La période d'amortissement commence lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation et cesse lorsque l'actif est comptabilisé comme un actif détenu en vue de la vente ou est décomptabilisé.

	Terme
Logiciels	3 ans à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

• DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs

actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

- **COMMISSIONS ET REVENUS DE COMMISSIONS**

Les commissions versées lors de l'émission sont imputées aux résultats en tenant compte des frais d'acquisition reportés afférents aux primes non acquises.

Les revenus de commissions reçus sur la réassurance cédée sont imputés aux résultats en tenant compte des commissions de réassurance non acquises afférentes aux primes non acquises.

- **RÉASSURANCE**

La compagnie présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers ses membres.

- **PASSIF DES POLICES**

Le passif des polices englobe principalement les primes non acquises, les provisions pour les sinistres impayés et frais de règlement, les parts des réassureurs dans ces provisions, les frais d'acquisition reportés ainsi que les récupérations et subrogations à recouvrer.

- **SOLDES LIÉS AUX PRIMES**

a) Primes et primes non acquises

Les primes sont virées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non acquises représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice. Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des sommes dues, déduction faite de toute provision requise pour les sommes douteuses.

b) Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

c) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la

mesure où ils sont jugés récupérables des primes non acquises après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes.

d) Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

e) Test de suffisance du passif

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

- **SOLDES LIÉS AUX SINISTRES**

a) Provisions pour sinistres impayés et frais de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, les variations des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. Les estimations sont régulièrement examinées et mises à jour, et tout redressement connexe est inclus dans le résultat de l'exercice. Le passif lié aux sinistres est actualisé.

b) Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif connexe.

c) Récupérations et subrogations à recevoir

Dans le cours normal des affaires, la compagnie obtient la propriété de divers biens endommagés pour fins de vente. Les biens non vendus sont évalués à leur valeur de réalisation nette estimative.

Lorsque la compagnie indemnise des membres pour des cas de responsabilité, elle acquiert les droits de subroger sa demande d'indemnité à d'autres parties. Ces demandes sont présentées à titre de montants que l'on prévoit recouvrer auprès des parties subrogées, déduction faite des coûts connexes.

• IMPÔTS

La charge d'impôts sur le résultat de la période se compose des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les impôts exigibles sont calculés sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal, selon laquelle des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable et leur base fiscale respective, et ce, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable auquel les différences temporelles peuvent être imputées sera disponible dans le futur.

• CONVERSION DES DEVICES

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

• AVOIR DES MEMBRES

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

• INCERTITUDES RELATIVES AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Provision pour sinistres impayés et frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement nécessite l'estimation de l'évolution des sinistres et des recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres impayés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir une variation importante dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la compagnie. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la compagnie, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputés les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude.

• NORMES COMPTABLES FUTURES

Normes, modifications et interprétations des normes qui ne sont pas encore en vigueur et que la compagnie n'a pas adoptées de façon anticipée.

À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la compagnie ne les a pas adoptées de façon anticipée. La direction prévoit que les prises de position seront mises en application dans

les méthodes comptables au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la compagnie est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers.

IFRS 17 - Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IASB a publié IFRS 17 qui remplace IFRS 4 Contrats d'assurance, une norme provisoire. IFRS 17 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance émis, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Elle exige aussi qu'une entité applique des principes analogues aux contrats de réassurance qu'elle détient et aux contrats de placement comportant des éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats, de manière à ce que

les utilisateurs des états financiers disposent d'une base pour apprécier l'incidence des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'application anticipée est permise. La compagnie n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 remplacera IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Elle apporte des changements considérables aux dispositions précédentes sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. Elle fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture. Pour les sociétés d'assurance, IFRS 9 entre en vigueur simultanément avec la norme IFRS 17 Contrats d'assurance, soit pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

3. Sinistres, frais de règlement et services

	2020 \$	2019 \$
Sinistres, frais de règlement et services	26 378	49 431
Recouvrement des réassureurs	2 337	16 219
	24 041	33 212

4. Charges liées au personnel

	2020 \$	2019 \$
Salaires	4 580	4 290
Avantages sociaux	759	850
	5 339	5 140

5. Placements

• JUSTE VALEUR ET GAINS (PERTES) NON RÉALISÉ(E)S

Les valeurs comptables, les justes valeurs et les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements à la date du présent état de la situation financière s'établissaient comme suit :

	2020 \$			2019 \$		
	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisée(e)	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisée(e)
PRÊTS ET CRÉANCES						
Dépôts à terme	11 500	11 820	320	9 800	9 973	173
Autres	968	968		176	176	
	12 468	12 788	320	9 976	10 149	173
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE						
Titres de créance						
Provincial	1 500	1 609	109	1 800	1 887	87
Municipal	100 781	107 114	6 333	98 052	99 854	1 802
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	1 730	1 775	45	1 714	1 731	17
Sous la cote A						
	104 011	110 498	6 487	101 566	103 472	1 906
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET						
Actions et fonds d'actions	976	976		1 062	1 062	
	117 455	124 262	6 807 \$	112 604	114 683	2 079

	2020 \$	2019 \$
PORTION COURANTE ET NON COURANTE		
Courante	7 954	15 187
Non courante	109 501	97 417

• RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Échéancier au 31 décembre

2020	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur comptable
Prêts et créances et les placements détenus jusqu'à échéance	7 954 \$	26 293 \$	32 695 \$	49 537 \$		116 479 \$
Total (en pourcentage)	6,8 %	22,6 %	28,1 %	42,5 %		100 %

2019	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur comptable
Prêts et créances et les placements détenus jusqu'à échéance	15 187 \$	14 947 \$	32 902 \$	48 506 \$	-	111 542 \$
Total (en pourcentage)	13,6 %	13,4 %	29,5 %	43,5 %	-	100 %

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net n'ont pas d'échéance spécifique.

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux titres de créance sont respectivement de 2,78 % et 2,12 % (3,10 % et 2,85 % en 2019).

• ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3 : des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

2020	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2020				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Prêts et créances		12 468		12 468
Placements détenus jusqu'à échéance		104 011		104 011
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	976			976
	976	116 479		117 455

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

2019	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2019				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Prêts et créances		9 976		9 976
Placements détenus jusqu'à échéance		101 566		101 566
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 062			1 062
	1 062	111 542	-	112 604

Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à échéance ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observable sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

• REVENUS DE PLACEMENTS

	2020 \$	2019 \$
Prêts et créances-intérêts	460	450
Placements détenus jusqu'à échéance-intérêts	3 008	3 258
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 210	158
	4 678	3 866
Frais directs attribuables aux placements	2	
	4 676	3 866

6. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi au résultat avant impôts en raison des éléments suivants :

	2020 \$	2019 \$
Résultat avant impôts	15 302	(4 546)
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5 %	26,6 %
Charge d'impôts prévue	4 055	(1 209)
Changement de statut fiscal de la compagnie du 1 ^{er} janvier 2019		(3 577)
Éléments non déductibles aux fins fiscales	11	26
Éléments non imposables	(9)	(6)
Autres	9	1
Charge d'impôts sur le résultat	4 066	(4 765)

Les incidences fiscales des différences temporelles qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	2020 \$	2019 \$
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 187	3 338
Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement	210	257
Pertes autres qu'en capital		1 224
Autres		2
	3 397	4 821
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Placements	82	56
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	3 315	4 765

7. Immeuble de placement

	2020 \$	2019 \$
Valeur comptable	189	189
Juste valeur estimative	185	185

L'immeuble de placement n'a généré aucun revenu et est non amorti.

La juste valeur ne repose pas sur une évaluation par un évaluateur indépendant mais est plutôt fondée sur l'évaluation municipale la plus récente.

8. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

2020	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 480	389	443	1 093	4 783
Acquisitions				139	166	305
Dispositions				111		111
Solde au 31 décembre	378	2 480	389	471	1,259	4 977
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 663	333	391	703	3 090
Amortissement		41	10	36	253	340
Dispositions				109		109
Solde au 31 décembre		1 704	343	318	956	3 321
Valeur comptable au 31 décembre	378	776	46	153	303	1 656
2019						
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 480	389	434	648	4 329
Acquisitions				19	580	599
Dispositions				10	135	145
Solde au 31 décembre	378	2 480	389	443	1 093	4 783
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 620	326	383	629	2 958
Amortissement		43	7	13	209	272
Dispositions				5	135	140
Solde au 31 décembre		1 663	333	391	703	3 090
Valeur comptable au 31 décembre	378	817	56	52	390	1 693

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 sont présentées dans les postes sinistres, frais de règlement et services pour un montant de 4 mille \$ (4 mille \$ en 2019) ainsi que dans les frais généraux pour un montant de 336 mille \$ (269 mille \$ en 2019).

9. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	2020 \$
	Logiciels en développement
VALEUR COMPTABLE BRUTE	
Solde au 1 ^{er} janvier	
Acquisitions	2 172
Dispositions	
Solde au 31 décembre	2 172

10. Emprunt bancaire

La compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (2,45 % au 31 décembre 2020, 3,95 % au 31 décembre 2019).

11. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance

	2020 \$			2019 \$		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
a) Provision pour sinistres impayés et frais de règlement						
Provision pour sinistres au 1 ^{er} janvier	28 630	9 199	19 431	20 833	7 045	13 788
Charge de l'exercice en cours	26 378	2 337	24 041	49 431	16 219	33 212
Paiements de l'exercice	35 487	8 002	27 485	41 634	14 065	27 569
Provision pour sinistres au 31 décembre	19 521	3 534	15 987	28 630	9 199	19 431
b) Primes non acquises						
Primes non acquises au 1 ^{er} janvier	33 626	9 188	24 438	30 651	7 865	22 786
Primes souscrites	75 125	17 229	57 896	65 451	19 825	45 626
Primes acquises de l'exercice	70 500	17 742	52 758	62 476	18 502	43 974
Primes non acquises au 31 décembre	38 251	8 675	29 576	33 626	9 188	24 438
c) Frais d'acquisition reportés et commissions de réassurance non acquises						
Solde au 1 ^{er} janvier	8 380	1 984	6 396	6 740	2 135	4605
Montant encouru au cours de l'exercice	17 319	6 710	10 609	14 697	2 068	12 629
acquis au cours de l'exercice	16 223	6 973	9 250	13 057	2 219	10 838
Solde au 31 décembre	9 476	1 721	7 755	8 380	1 984	6 396

12. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

	2020 \$	2019 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts et créances		
Trésorerie	10 287	9 289
Dépôts à terme	11 500	9 800
Autres placements	968	176
Revenus de placements à recevoir	847	867
Primes à recevoir des membres	25 020	21 584
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances	1 516	
Autres sommes à recevoir	2 655	2 272
Récupérations et subrogations à recevoir	79	67
	52 872	44 055
Placements détenus jusqu'à échéance		
Titres de créances	104 011	101 566
Placements par le biais du résultat net		
Actions et fonds d'actions	976	1 062
	157 859	146 683
PASSIFS FINANCIERS		
Primes à payer aux membres	3	2
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	110	1 823
Autres sommes à verser	2 658	1 841
Frais courus	1 856	3 380
	4 627	7 046

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 5.

13. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

• RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

La compagnie s'expose au risque de crédit en raison surtout de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspondait à leur valeur comptable.

	2020 \$	2019 \$
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT		
Trésorerie	10 287	9 289
Placements	117 455	112 604
Autres prêts et créances	30 117	24 790
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement	3 534	9 199
	161 393	155 882

Trésorerie

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Placements

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

Réassurance

La compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi, un risque de crédit est assumé par la compagnie à l'égard des réassureurs.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Aucune dépréciation n'est nécessaire pour l'ensemble des actifs financiers et aucun n'est en souffrance.

La direction estime que la qualité de crédit de tous les actifs financiers ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture est bonne.

• RISQUE DE MARCHÉ ET TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de marché est le risque de pertes provenant de changements sur les prix du marché. Dans la composition de son portefeuille de placements, la compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

Un risque de taux d'intérêt existe en période de fluctuation des taux pour un actif investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Très peu de placements sont comptabilisés à la juste valeur du fait que la quasi-totalité des placements est classée comme prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à échéance. En conséquence, un déplacement positif ou négatif de la courbe des taux n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat de la compagnie.

• RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

Tableau des échéances des passifs financiers

- Cadence estimée de paiements de la provision pour sinistres

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements de la provision pour sinistres. Ces flux sont fondés sur la cadence de règlements cohérents avec les observations passées. Ces montants projetés sont bruts de réassurance et les flux réels payés seront probablement différents étant donné le fort recours aux estimations.

- Les autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluent les postes suivants : primes à payer aux membres, somme à verser à d'autres sociétés d'assurances, autres sommes à verser et les frais courus.

2020	Inférieur à 1 an \$	Entre 1 et 5 ans \$	+ de 5 ans \$	TOTAL \$
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	14 480	4 996	45	19 521
Autres passifs financiers	4 627			4,627
	19 107	4 996	45	24 148

2019	Inférieur à 1 an \$	Entre 1 et 5 ans \$	+ de 5 ans \$	TOTAL \$
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	24 633	3 997	-	28 630
Autres passifs financiers	7 046	-	-	7 046
	31 679	3 997	-	35 676

• RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance englobe les risques suivants :

a) Le risque de tarification

La définition : Le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des charges, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'exercice.

La gestion : Pour gérer ce risque, la compagnie dispose de plusieurs moyens.

Comme la majorité des contrats d'assurance émis couvrent une période de douze mois, la compagnie peut agir et modifier la tarification autant pour les nouveaux contrats que lors du renouvellement des contrats existants si une insuffisance de primes est identifiée. La gestion de ce risque s'appuie également sur l'expertise développée au fil du temps. Ainsi, le service de souscription applique les normes et conditions d'adhésion et de maintien des contrats.

b) Le risque de sinistralité extrême

La définition : Tout événement dont la probabilité de survenance est faible mais dont le coût est important par rapport au volume de primes annuel. Il peut s'agir d'un sinistre coûteux affectant un petit nombre de contrats ou encore de sinistres peu coûteux affectant un nombre important de contrats.

La gestion : Chaque année, pour se protéger contre ce risque, la compagnie souscrit une protection globale de réassurance afin de couvrir les catastrophes pouvant résulter de nos activités en assurance de biens et automobile.

c) Le risque de provisionnement

La définition : Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière.

La gestion : La gestion des soldes liés aux sinistres est décrite à la note 2 à la rubrique « Soldes liés aux sinistres ».

d) Hypothèses et analyse de sensibilité*Hypothèses :*

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres
- Le taux d'actualisation
- La marge pour écart défavorable

Analyse de sensibilité

Nous traitons, au tableau ci-dessous, de la sensibilité de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

2020	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Facteurs de sensibilité	%	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	(737)	737
Taux d'actualisation	1	145	(149)

2019	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Facteurs de sensibilité	%	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	(898)	898
Taux d'actualisation	1	146	(149)

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire pour l'exercice 2020 est de 2,60 % (2,90% en 2019).

e) Primes non acquises

La définition : La compagnie s'expose à un risque dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes.

La gestion : Une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent état de la situation financière.

14. Gestion du capital

• GESTION DU CAPITAL

Le capital de la compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

• CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

La compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du TCM minimal à 100% et le ratio cible d'intervention à 210 %. L'AMF exige également que la compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimal (TCM). Pour l'année 2020, la compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260 % (260 % en 2019). Au 31 décembre 2020, le ratio du TCM de la compagnie s'établissait à 910 % (900 % en 2019) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la compagnie exécute l'Examen de la santé financière afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

15. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS	2020	2019
	\$	\$
Primes d'assurance souscrites	166	187
Charges de sinistres	27	25
Salaires et avantages sociaux	903	834

Les salaires et avantages sociaux incluent un montant de 77 mille \$ qui a été capitalisé pour le développement d'immobilisations incorporelles générées à l'interne.

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2020 s'élève à 60 mille \$ (84 mille \$ au 31 décembre 2019).

16. Déroulé de la provision pour sinistres

	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$
Provision pour sinistres bruts	10 729	11 565	15 887	17 785	12 606
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	6 139	5 710	8 754	10 951	8 133
Deux ans après	6 756	6 901	10 165	12 162	8 503
Trois ans après	7 558	7 577	10 883	12 456	8 749
Quatre ans après	7 812	8 129	10 990	12 568	8 751
Cinq ans après	8 288	8 196	11 034	12 405	8 837
Six ans après	8 293	8 226	10 914	12 465	
Sept ans après	8 323	8 060	10 925		
Huit ans après	8 157	8 062			
Neuf ans après	8 159				
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	9 370	10 412	13 180	14 494	10 343
Deux ans après	10 171	9 857	12 478	13 742	9 988
Trois ans après	9 531	9 315	11 532	13 367	10 164
Quatre ans après	9 223	8 416	11 305	13 345	9 696
Cinq ans après	8 399	8 426	11 332	13 012	9 501
Six ans après	8 523	8 457	11 149	12 877	
Sept ans après	8 554	8 295	11 154		
Huit ans après	8 392	8 291			
Neuf ans après	8 388				
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020:					
Montant	2 341	3 274	4 733	4 909	3 105
Pourcentage	21,82 %	28,31 %	29,79 %	27,60 %	24,63 %

	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$
Provision pour sinistres bruts	13 388	19 702	20 741	28 536	19 416
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	8 805	13 169	12 551	13 799	
Deux ans après	9 873	16 239	13 805		
Trois ans après	10 775	16 973			
Quatre ans après	11 041				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	12 673	20 271	17 943	22 095	
Deux ans après	13 067	19 510	17 303		
Trois ans après	12 294	18 910			
Quatre ans après	11 999				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020:					
Montant	1 389	792	3 438	6 441	
Pourcentage	10,38 %	4,02 %	16,58 %	22,57 %	

17. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.

« La forme masculine utilisée dans ce rapport désigne aussi bien les femmes que les hommes. »





estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

Le Groupe Estrie-Richelieu compagnie d'assurance

770, rue Principale, Granby, Québec J2G 2Y7
T 450 378.0101 | 1 800 363.8971

www.estrierichelieu.com